



www.sante-environnement-jura.fr

SUPPRESSION DES PESTICIDES : UN ENJEU SANITAIRE POUR LES AGRICULTEURS ET LA POPULATION

Concernant leur dangerosité, ce sont des biocides. C'est-à-dire qu'ils s'attaquent à la vie qu'elle soit humaine, animale ou végétale. Ces herbicides, fongicides, insecticides sont créés pour supprimer la vie. Dans ces conditions il faut bien comprendre que leur utilisation va laisser des traces.

Certains diront que leur dose est contrôlée et que de ce fait leur dangerosité pour l'homme est minimisée. Mais depuis la découverte scientifique concernant les perturbateurs endocriniens cette notion de dose journalière maximale admissible ne veut plus rien dire. Ces substances peuvent même être plus dangereuses à faible dose qu'à des doses plus importantes.

Avec l'adjonction de PFAS (polluants éternels) à leur composition pour les rendre plus efficaces, ces pesticides sont des perturbateurs endocriniens en puissance.

Du fait de leur action sur les glandes endocrines, les effets de ces substances peuvent se déclarer des années, voire des dizaines d'années après la date de leur contamination. C'est ce qui permet de dire que s'il peut y avoir des liens, il n'y a pas eu de démonstration de causes à effet par l'ancienne présidente de la FNSEA.

Alors qu'une majorité d'agriculteurs s'efforce de les réduire, 9% des exploitations ont augmenté leur consommation de pesticides de 55% en dix ans montrant la faillite des différents plans ECO-

PHYTO. Les grosses entreprises de maraichage qui fournissent les supermarchés utilisent par hectare, sept fois plus de pesticides que les exploitations dites familiales.

Comme ces substances détruisent la vie, c'est l'avenir même de l'agriculture qui est en cause du fait de l'appauvrissement des sols et de l'érosion de la biodiversité.

Les premières victimes humaines sont parmi les agriculteurs qui les utilisent. Depuis 15 ans, un groupe de chercheurs alerte en vain les autorités sur l'inefficacité des équipements censés les protéger. L'IGAS évaluait en 2018 à environ 10 000 le nombre d'agriculteurs touchés par la maladie de Parkinson, à 2 300 celui par des lymphomes non hodgkiniens, maladies liées à l'utilisation des pesticides.

Les enfants d'agriculteurs peuvent également être victimes de l'exposition de leurs parents : de la mère pendant la grossesse ou du père pendant les 6 mois précédant la naissance.

La FNSEA s'est opposée à la reconnaissance du lymphome comme maladie professionnelle et n'apporte guère de soutien aux victimes des pesticides dans leur difficile combat pour faire valoir leurs droits à indemnisation. Soutiendrait-elle davantage les industries chimiques que les agriculteurs ?

Tous les consommateurs sont également victimes de ces pesticides. La norme LMR (limite maximale de résidus) ne tient compte de l'effet cocktail de ces substances. Des mélanges de pesticides aux doses trouvées dans l'alimentation en dessous des LMR pour chacun, s'avèrent toxiques (équipe Taxalim INRA Tou-

louse) même si ce ne sont pas des perturbateurs endocriniens.

A1 contrario, les études épidémiologiques BioNutriNet, menées sur une cohorte importante de personnes depuis 2017 ont montré pour les gros consommateurs d'aliments biologiques :

- une diminution de l'obésité de 31%
- une diminution du risque de cancer de 25%
- une diminution des lymphomes de 75%.

Il faut également savoir que ces pesticides se retrouvent dans les eaux de consommation et souterraines. Cela entraîne une pollution très importante de plus d'un tiers des réseaux de distribution.

Enfin, le point de vue économique ne tient pas davantage. Les pesticides coûtent plus cher à la société que leur rapport bénéfique aux industriels.

Il n'existe donc aucun motif légitime à ne pas interdire leur utilisation notamment lorsque l'on sait que le coût évalué pour mettre en œuvre le triplement du nombre d'exploitations en bio est inférieur de 500 millions d'€ à la fabrication des pesticides.

Il y a urgence à réorienter la politique agricole vers une agriculture bio locale et paysanne pour satisfaire les besoins alimentaires de la population.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association